



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Signer une licence, c'est s'engager en tant que joueur, dirigeant, entraîneur et arbitres à respecter l'éthique du football en général et les règles particulières du club (définies par le Comité Directeur de l'US Loire & Divatte). Le football est un sport où chacun apporte ses propres valeurs individuelles au service du collectif. Ainsi, chacun représente le club et doit en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le terrain qu'en dehors.

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié doit avoir :

- Pris connaissance et respecter le règlement intérieur du club (représentant légal pour les mineurs).
- Acquitté le montant de la cotisation avant toute participation à une compétition officielle.
- Honoré la traditionnelle et obligatoire visite médicale.

Tous les adhérents de l'US Loire Divatte, à quelque titre que ce soit : joueurs, éducateurs, dirigeants sont tenus de respecter le règlement du club affiché en permanence au club house du stade (ainsi que sur le site du club).

Article 1 : Fiche de renseignements & charte joueur/parent

La fiche de renseignements doit être établie lors de l'inscription ou du renouvellement de licence du joueur. Elle comporte tous les renseignements utiles concernant l'adhérent. Celui-ci s'engage à signaler tout changement à l'administration du club (adresse, téléphone...). La charte doit être également lue et signée par les joueurs et les parents. C'est deux documents vous seront distribués lors de votre engagement au club.

Article 2 : Cotisation

Le paiement de la cotisation est obligatoire au moment de l'inscription. Des facilités sont accordées le cas échéant (famille nombreuse...). Des paiements échelonnés sont possibles.

Article 3 : Licence

Tout adhérent s'engage à solliciter, par l'intermédiaire du club, une licence officielle auprès de la fédération. Ce document indispensable, validé dans le respect des règlements généraux, permet au joueur de pratiquer le football et aux autres d'exercer des responsabilités au sein du club. Aucun joueur non licencié au club ne peut participer à un match. Dans le cas contraire, sa responsabilité en incombera à l'éducateur et au responsable de la catégorie.

Article 4 : Assurance

L'assurance de la licence étant très limitative, il y a lieu de prendre connaissance des options facultatives complémentaires proposées, ou de s'assurer auprès d'un organisme de votre choix, en particulier en cas de perte de salaire ou de revenu non garanties dans le contrat de base.

Article 5 : Respect des personnes et des biens

Chaque adhérent s'engage à respecter adversaires, arbitres et leurs décisions, spectateurs ainsi que tous les autres représentants du club (membres du bureau, dirigeants, éducateurs, arbitres, joueurs, bénévoles...).

Chaque joueur s'engage à respecter les choix des éducateurs (composition de l'équipe, tactique de jeu...). Il ne faut pas hésiter à dialoguer avec les responsables.

Chaque joueur est licencié pour jouer uniquement pour l'US Loire & Divatte et non pour une autre équipe. Dans le cas contraire, un accord devra être trouvé au préalable avec le Comité Directeur et une autorisation du club devra être rédigée pour le club en question.

Les matériels, moyens et équipements mis à la disposition des joueurs doivent aussi être respectés. L'éducateur est responsable du matériel utilisé lors des entraînements (nombre de ballon notamment). L'aide à la mise en place et au rangement après les séances incombe à l'ensemble des participants. Toute dégradation sera imputée à son auteur ou à ses parents.

Tout manquement à la morale, à l'éthique ou à l'image du club sera sanctionné. En cas de faute grave les personnes concernées passeront devant la commission d'éthique afin de juger des éventuelles sanctions à prendre.

Article 7 : Respect des horaires de rendez-vous, retard ou absence

Chaque adhérent s'engage à honorer sa convocation dans quelque équipe que ce soit et à être à l'heure prévue sur la convocation pour les matchs ainsi que pour les entraînements.

Pour les enfants, il est important de rappeler que le club n'est pas une garderie, et qu'il convient de reprendre les enfants dès la fin de l'entraînement ou à l'heure prévue à l'issue des compétitions.

Le club décline toute responsabilité lorsque les parents ne viennent pas chercher les enfants à l'heure prévue ou que ces derniers rentrent chez eux par leurs propres moyens.

Il est impératif de prévenir les responsables de catégories et/ou d'équipes, en cas de retard ou d'absence. Les cas répétitifs non justifiés seront sanctionnés.

Article 8 : Transports occasionnels & navettes

Le paiement de la cotisation ne dispense pas les parents de participer au transport des enfants dans leur voiture. Ils le font alors sous leur entière responsabilité. Ils doivent veiller, en particulier qu'ils soient bien couverts par leur compagnie d'assurance, que les enfants possèdent un siège auto selon leur âge ou leur taille (sièges autos disponible au club).

Il est impératif de prévenir les responsables de catégories et/ou d'équipes, en cas de retard ou d'absence. Les cas répétitifs non justifiés seront sanctionnés.

Le service de navette est un service unique et gratuit qui permet aux enfants de venir aux entraînements pendant la semaine. Il faut de s'y inscrire en début de saison. Il en convient donc ensuite respecter les chauffeurs bénévoles de navettes, les camarades, les horaires, le véhicule en lui-même. Il faut également prévenir les chauffeurs et le responsable d'équipes si votre enfant ne prend pas la navette.

Ce service concerne de plus en plus d'enfants et désert des communes de La Boissière du Doré et de La Remaudière en priorité et dans un second temps, si possible, anciennement Barbechat. Si les engagements cités ci-dessus, votre enfant pourra être exclu de ce service, sachant que la demande est de plus en plus conséquente et les places limitées.

Article 9 : Intervention médicale

L'adhérent ou les représentants légaux mineur autorisent l'éducateur à prendre toutes dispositions urgentes pour faire effectuer les interventions médicales nécessaires.